



**Vosges du Sud**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 26  
Absents : 16  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 6  
Votes pour : 32  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 32

**Date de la convocation**

12/05/2023

**Date de publication**

30/05/2023

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230523-058\_2023-DE

**Séance du 23 mai 2023**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents** : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs** : C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, E. HOTZ à C. CANAL, D. VALLVERDU à S. MOREL, E. OTERNAUD à E. PARROT, E. WILLEMAIN à C. CODDET

**Secrétaire de séance** : A-S PEUREUX-DEMANGELLE

**Délibération n° 058-2023**

**Objet** : Ressources humaines - comité social territorial

Vu

- le code général de la fonction publique et notamment ses articles L251-5 et L251-7,
- le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- la délibération 051-2022 relative à la représentativité au sein du CST,
- la délibération 097-2022 relative aux élections professionnelles,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 114 agents,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un comité social territorial à la Communauté de Communes des Vosges du sud.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACTE** la création d'un comité social territorial.

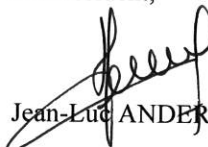
**Visa préfectoral**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE